



Impossible de joindre le président de l'ag de ma copropriété

Par **Steph34**, le **22/07/2013** à **14:58**

Bonjour,

J'aimerais joindre le président de l'assemblée générale de ma copropriété.

Celui-ci n'habite pas la résidence.

Le syndic refuse de me transmettre ses coordonnées alors qu'il me semble naturel que je puisse le joindre.

Sauriez-vous me dire comment faire pour arriver à mes fins ?

D'avance merci pour votre aide.

Par **youris**, le **22/07/2013** à **20:34**

bjr,

la fonction de président de l'a.g. d'une copropriété ne dure que le temps de l'a.g plus la signature du procès-verbal de la dite a.g..

à ma connaissance le syndic n'a pas l'obligation de vous donner ses coordonnées comme il n'a pas l'obligation de donner l'adresse des autres copropriétaires n'habitant pas la copropriété.

si vous voulez le joindre, vous pouvez le faire par l'intermédiaire du syndic qui transmettra.

vous pouvez voir avec le fichier immobilier du service des hypothèques.

cdt

Par **Steph34**, le **23/07/2013** à **12:36**

Merci pour votre réponse.